

**Tableau de présentation des périodes d'ouverture des appels à projets et des enveloppes
FEADER correspondantes**

Commission Permanente du 12 février 2021

Le reliquat d'une enveloppe qui n'aurait pas été intégralement consommée sur une période est automatiquement basculé sur la période suivante.

Le reliquat d'une enveloppe fléché initialement vers un appel à projets peut être réorienté vers l'autre appel à projets ouvert sur la même période.

Numéro TO	Libellé	Période de dépôt de dossiers	Enveloppe 2021
4.1.1 Elevage	Appel à projets : Investissements dans les exploitations agricoles – secteur élevage	Du 01/02/2021 au 31/05/2021	1 850 000 €
		Du 01/06/2021 au 30/09/2021	1 850 000 €
	Appel à projets : Investissements dans les exploitations agricoles – secteur élevage Investissements liés à la crise de l'influenza aviaire	Du 01/02/2021 au 31/05/2021	150 000 €
		Du 01/06/2021 au 30/09/2021	150 000 €